

Lors du Conseil Communautaire du 08 septembre 2026, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations		
N° Délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2026.BC04.01	Désignation du référent santé-environnement	Approuvée

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 14
 dont « Pour » : 14
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Délibération 2026.BC04.01

Le 08 septembre 2026 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 01 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. et MM Sarkissian, Gérault, Rousseau, Huppert, Lalanne, Bonnet T, Benoit, Monfort, Breil, Michelin, Bourdette, Adelbrecht, Bonnet E, Barasz.

Désignation du référent santé- environnement

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'article R1338-8 du code de la santé publique oblige tous les EPCI à désigner un référent sante-environnement pour coordonner la gestion de plusieurs risques sanitaires :

- l'ambroisie , plante exotique envahissante et très allergisante
- chenilles processionnaires du pin et du chêne
- moustiques tigres, insectes vecteurs.

La candidature proposée est Monsieur BARASZ Olivier .

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour la désignation du référent santé-environnement ;
- **DE DESIGNER** Olivier BARASZ comme référent santé-environnement ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance

le Président,

Corinne ROUSSEAU



Roger BREIL

